

Vaccination : 8 vaccins supplémentaires bientôt obligatoires

A partir de 2018, 8 vaccins supplémentaires devraient être rendus obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans. Ce sont donc 11 vaccins (3 + 8) qui seraient demandés. Un texte de loi sera présenté en ce sens au Parlement. C'est ce qu'a annoncé le ministère des Solidarités et de la Santé mercredi 5 juillet 2017.

Les vaccins qui deviendraient obligatoires (et qui sont, à ce jour, recommandés pour la petite enfance) seraient les 8 vaccins contre :

- l'haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- la coqueluche ;
- l'hépatite B ;
- la rougeole ;
- les oreillons ;
- la rubéole ;
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites) ;
- le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites).

Pour rappel, chaque année un calendrier vaccinal est publié par le ministère (dernière publication : juin 2017). Il rappelle les vaccinations obligatoires, les éventuelles dérogations et la possibilité de retards dans l'approvisionnement des pharmacies. Cette possibilité (le retard d'approvisionnement) justifiant la non vaccination.

En droit, rappelons que la vaccination est obligatoire. Un médecin peut envisager une exception par prescription médicale. Mais il n'existe pas de clause de conscience ni de "motif légitime" hors le motif médical. En 2016, un professeur de médecine fut ainsi radié de l'ordre des médecins pour avoir milité contre la vaccination obligatoire.

La prochaine session d'inscription des enfants en EAJE aura lieu en septembre prochain. A cette date nous resterons sous le régime des 4 vaccins. Vous devrez donc envisager les 8 vaccins pour la rentrée de sept. 2018 sauf si le calendrier vaccinal devait être publié à la rentrée de septembre, ce qui semble peu probable à ce jour.

Toutefois attendez-vous à de vifs débats, craintes opposées par des jeunes parents et n'hésitez pas à disposer de plaquettes qui seront bientôt disponibles (sites internet de l'ARS, du ministère de la santé) tant cette question fait polémique. Par contre nous vous recommandons de ne pas participer au débat.

Rappel :

Actuellement, les seules vaccinations obligatoires sont celles contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP).